



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES

D.D.T.M. de la Manche
S.A.D.T.

13 MAI 2019

ARRIVÉE

URBA



RECU LE

16 MAI 2019

Rennes, le

06 MAI 2019

N° 502304 /EMZD RNS/DIV.SE/BSI/URB

ÉTAT-MAJOR DE ZONE DE
DÉFENSE DE RENNES

DIVISION SOUTIEN
EXPERTISE

BUREAU STATIONNEMENT
INFRASTRUCTURE

Le colonel Étienne RENOARD
chef d'état-major
de l'état-major de zone de Défense de Rennes.

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer
Unité urbanisme
477 boulevard de la Dollée
BP 60355
50015 SAINT LO Cedex

OBJET : VILLEDIEU-LES-POELES ROUFFIGNY – Projet arrêté du plan local d'urbanisme.

RÉFÉRENCE : votre courrier du 17 avril 2019.

PIECE JOINTE : copie du courrier n°502465/EMZD RNS/DIV.SE/BSI/URB du 10.06.2016.

Par correspondance de référence, vous sollicitez l'avis des services du ministère des Armées, dans le cadre du projet arrêté du plan local d'urbanisme de la commune de Villedieu-les-Poêles.

Aucune emprise militaire ne se situe sur le périmètre du territoire concerné. En revanche, la servitude d'utilité publique gérée par les Armées existante PT2 500 554 01 - faisceau hertzien reliant Saint-Senier-Sous-Avranches à l'antenne de Percy (interdiction de créer des obstacles), instaurée par décret du 6 octobre 2000, ne figure pas dans le tableau ni sur les plans de servitudes. Elle avait pourtant été mentionnée sur le courrier qui vous avait été adressé dans le cadre du porter à connaissance (voir pièce jointe).

En conséquence, l'EMZD de Rennes émet un avis défavorable à ce projet arrêté de plan local d'urbanisme et demande la prise en compte de la servitude mentionnée.

Par ordre, le lieutenant-colonel Stéphane BLANDEL
chef du bureau stationnement infrastructure
de l'état-major de zone de Défense de Rennes

COPIE :
- ESID RENNES





MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



ÉTAT-MAJOR DE ZONE DE
DÉFENSE DE RENNES

DIVISION SOUTIEN
EXPERTISE

BUREAU STATIONNEMENT
INFRASTRUCTURE

Rennes, le

10 JUIN 2016

N° /EMZD RNS/DIV.SE/BSI/URB

502465

Le colonel Christophe MOORES
chef d'état-major
de l'état-major de zone de Défense de Rennes

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche
Service aménagement durable des territoires
Unité porter à connaissance
BP 60355
50015 SAINT LO Cedex

OBJET : VILLEDIEU-LES-POELES - ROUFFIGNY (50) – Révision du plan local
d'urbanisme.

RÉFÉRENCE : votre lettre du 20 mai 2016.

Par correspondance de référence, vous informez l'état-major de la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Villedieu-les-Poêles - Rouffigny.

Les services de la Défense portent à votre connaissance qu'aucun immeuble militaire n'est implanté sur cette commune qui est cependant grevée de la servitude d'utilité publique Défense suivante :

- PT2 500 554 01 – faisceau hertzien reliant Saint-Senier-sous-Avranches à l'antenne de Percy Mont Robin (interdiction de créer des obstacles), instaurée par décret du 6 octobre 2000.

En conséquence, la Défense souhaite être consultée sur le projet arrêté de ce document d'urbanisme.

Par ordre, le lieutenant-colonel Stéphane BLANDEL
chef du bureau stationnement infrastructure
de l'état-major de zone de Défense de Rennes

COPIE :
ESID RENNES



